

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2015

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Valérie HUMBLLOT, Dominique BOUTEILLEY BRENOT, Valérie GIRARD, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Jacqueline PICHOT, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Jean Pierre GILLE, Michel FEUILLEBOIS, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Gilles ROMANET, Emmanuel SEGAUX

Secrétaire de séance : Gilles ROMANET

1) **Compte rendu du 19 juin 2015.**

Monsieur le maire présente le compte rendu du 19 juin 2015.
Aucune remarque n'est apportée par le conseil.

2) **Convention instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et utilisation du sol.**

À compter du 01 octobre 2015, dans le cadre du PETR Auxonne Val de Saône Vingeanne, le conseil doit se prononcer pour adhérer à cette convention, et déléguer à M le Maire la signature de tout document et règlement des sommes qui seront dûes.

Le conseil accepte à l'unanimité.

3) **Reversement des indemnités d'élection.**

Mr le Maire propose de reverser entièrement aux deux secrétaires de Mairie la totalité des indemnités d'élections à savoir 194.86€ pour les élections départementales.

Le conseil accepte à l'unanimité le reversement des indemnités d'élections.

4) **Devis Chaudière école.**

Retiré de l'ordre du jour, les devis étant inférieur à 10 000 euros,

5) **Devis volets mairie.**

Retiré de l'ordre du jour, les devis étant inférieur à 10 000 euros,

6) **Adhésion nouvelle convention NAP.**

Pour la mise en place des NAP, les communes ont perçu de l'état 50€ par élève au titre des fonds d'amorçage (somme qui doit être reversée à la communauté de communes qui gère les NAP) et certaines communes ont aussi bénéficié d'une aide de 40€ par élève au titre de dotation de solidarité rurale. À cet effet, une nouvelle convention a été établie pour permettre aux communes de garder la dotation de Solidarité rurale si elles le souhaitent.

Le conseil à l'unanimité autorise M le Maire à signer la nouvelle convention.

7) Acceptation chèque cour salle des fêtes.

Suite au sinistre de juin 2013 sur le béton désactivé aux abords de la salle de motricité, l'assurance de la personne adulte verse un chèque de 2 777 €.

Le conseil accepte à l'unanimité le chèque de 2777 €.

8) Facturation coupe de bois à l'entreprise Denis MARTIN.

Il faut facturer à l'entreprise Denis MARTIN le bois dont la coupe lui avait été confiée. Il est proposé au conseil de facturer les 25 stères de piquets d'acacias à 13€/le stère et 46 stères de bois de chauffage à 7€/le stère.

Le conseil accepte à l'unanimité.

9) Coupes ONF.

Retiré de l'ordre du jour

10) Location appartement mairie.

La mairie a reçu 2 demandes pour la location du logement du 2^{ème} étage de la mairie.

La première demande émane d'un couple (actuellement hébergé chez une habitante de Tillenay) avec 2 enfants scolarisés à Tillenay. Ce couple travaille lui en CDI et elle en emploi saisonnier.

La deuxième demande concerne un jeune homme (actuellement domicilié à Auxonne) lui aussi travaille en CDI. Son amie (sans emploi) et l'enfant de son amie pourrait venir le rejoindre un peu plus tard.

Après en avoir délibéré, le conseil opte à l'unanimité pour le couple dont les enfants sont scolarisés à Tillenay.

11) Questions diverses.

a) Remerciements : Mr André CLERC à l'occasion de son départ du poste de président de l'ASF Tillenay, remercie les municipalités leur soutien, les secrétaires de mairie et les agents municipaux pour leur aide.

Remerciements du C F A La Noue pour la subvention de 160 €.

Remerciements de la prévention routière pour la subvention de 150€.

b) Haie du Boutrons : M le Maire a reçu des riverains de la haie du Boutrons, un premier courrier de mécontentement : ils contestent l'utilité de l'enlèvement de cette haie ajoutant que les travaux d'abattage ont endommagé grillage et muret. M le Maire s'est rendu sur place et constate que c'est la haie qui au fil des années a poussé le grillage. Puis un deuxième courrier est arrivé en mairie pour demander la réparation des dégâts et un troisième courrier pour demander cette fois-ci la pose de ralentisseurs pour les engins agricoles.

Les divers courriers ont été adressés à l'assurance de la commune.

c) Z A E du Boutrons : Si les subventions de la Région et du Département sont accordées, celle de l'État ne peut être attribuée car la Communauté de Communes n'est pas porteur du projet.

La séance est levée à 19h 50